



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Service aménagement durable  
des territoires

Secrétariat de la commission départementale  
de la préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers

Contact :  
ddtm-cdpenaf@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le

12 JAN 2023

## BORDEREAU

à Monsieur le sous-préfet d'Avranches

**Objet : compte rendu et décisions de la CDPENAF du 12 JANVIER 2023**

Je propose à votre signature le compte rendu et les décisions de la CDPENAF du 12 janvier dernier:

Désignation de pièces	Nombre	Observations
Compte rendu de la CDPENAF	6 pages	Transmis pour signature et retour.
Décisions de la CDPENAF	19 décisions	Transmis pour signature et retour.

La directrice départementale  
des territoires et de la mer

Le directeur adjoint

Karl Kullmiz

**Commission départementale  
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers  
Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2023**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, le 12 janvier 2023, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants :

M. Karl KULINICZ	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Gaëtan LAMBERT	Maire de Sartilly-Baie-Bocage
M. Jean-François OSMOND	Représentant de la Chambre d'Agriculture
Mme Chantal JEAN	Représentante de la Coordination rurale
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Nicolas DUMONT	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA 50
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne
M. Michel DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Alain MILLIEN	Représentant de Manche Nature
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Terre de Liens
Mme Hélène GARBIN	Chambre d'agriculture
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Vanessa CARRERE	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Marc GAIDIER	FDSEA
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

Était excusée :

Mme Valérie NOUVEL                      Conseil départemental

Étaient invités :

M. LHONNEUR Jean-Pierre (maire de Carentan-les-Marais)  
M. HEDOUIN (pétitionnaire)  
M. MOULIN (pétitionnaire)  
M. PASCOT (pétitionnaire)  
M. QUESNET (pétitionnaire)  
M. GENSSE (pétitionnaire)  
M. RIVIÈRE (pétitionnaire)

Pouvoirs:

M. Hubert LEFEVRE (Maire de Rauville-la-Bigot) donne son pouvoir à M. Gaëtan LAMBERT (Maire de Sartilly-Baie-Bocage)  
M. Gérard BAMAS (Fédération des chasseurs) a donné son pouvoir à M. Thierry CHASLES (FDSEA).  
Le quorum est atteint.

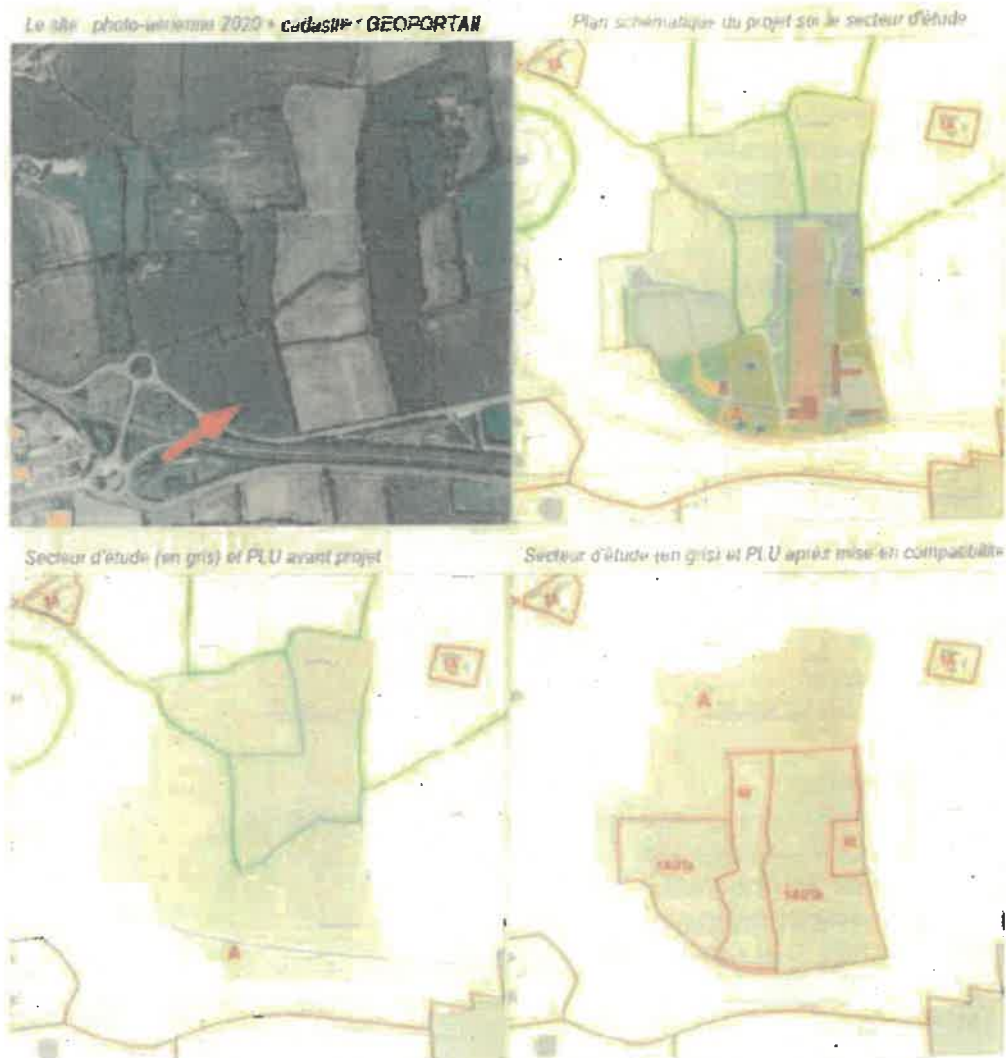
Approbation du compte rendu de la CDPENAF de décembre 2022

La CDPENAF adopte à l'unanimité la compte-rendu de la CDPENAF de décembre 2022.

**Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville pour le projet dit « Hommage aux héros »**

M. HALLEY présente le projet.

La zone étudiée est un ensemble foncier de 30 ha classé en zone A dans le PLU de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU propose de modifier ce document en créant deux nouvelles zones d'urbanisation future, 1AUTa (5,3 ha) et AUTb (9,2 ha) et deux zones naturelles Nt (de 4 ha et 1 ha). La consommation d'espace est de 14,5 ha et les surfaces artificialisées représentent 6,8 ha dont 3,3 ha destinés aux bâtiments et 3,5 ha pour les chemine-ments et les accès aux véhicules incluant les aires de stationnement.



M. LHONNEUR informe que cette consommation d'espace est comprise dans l'enveloppe des besoins fonciers de la collectivité allouée par le SCoT du Cotentin approuvé en décembre dernier. Les 9,2 ha de la zone 1AUT seront décomptés des 13 ha prévus pour la CC de la Baie du Cotentin pour les équipements et les 5,3 ha sur l'enveloppe de 87 ha pour les zones d'activités. Les parcelles agricoles (en zone A) doivent faire l'objet d'un bail emphytéotique, en cours d'écriture, entre la collectivité et le porteur de projet.

Après discussion et délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville pour le projet dit « Hommage aux héros ».

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
8	5	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville pour le projet dit « Hommage aux héros ».

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Gouville-sur-Mer (L.121-10 CU)**

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.215.22.W.0041 pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Gouville-sur-Mer.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	3	1

La CDPENAF émet un avis favorable le permis de construire n°.050.215.22.W.0041 pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Gouville-sur-Mer.

**Avis sur un permis de construire-pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer (article L.121-10 du CU)**

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.532.22.J.0050 pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer au motif que ce projet participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.532.22.J.0050 pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer au motif que ce projet participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

**Avis conforme sur un changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation sur la commune de Saint-Planchers (L-151-11 CU)**

Après présentation du projet et délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.541.22.J.0015 pour un changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation sur la commune de Saint-Planchers aux motifs que ce projet est en partie réalisé et compromet l'activité agricole en proposant le mitage de l'espace agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis conforme défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.541.22.J.0015 pour un changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation sur la commune de Saint-Planchers aux motifs que ce projet est en partie réalisé et compromet l'activité agricole en proposant le mitage de l'espace agricole et naturel.

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'un chai sur la commune de Genêts (L.121-10 CU)**

Après présentation du projet et discussion avec les pétitionnaires, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.199.22.J.0005 pour la construction d'un chai sur la commune de Genêts au motif que la nécessité agricole du projet à cet endroit n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	2	1

La CDPENAF émet un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.199.22.J.0005 pour la construction d'un chai sur la commune de Genêts au motif que la nécessité agricole du projet à cet endroit n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

**Avis sur une déclaration préalable pour l'installation de 3 serres sur la commune de Lestre (L 121-10 CU)**

Après présentation du projet et discussion avec les pétitionnaires puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la déclaration préalable n°.050.268.22.0.0006 pour l'installation de 3 serres sur la commune de Lestre.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur cette déclaration préalable.

**Avis sur un certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune du Parc (Sainte-Pience) (L 115 CU)**

Après présentation du dossier et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le certificat d'urbanisme n°.050.535.22.J.0033 pour la construction d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune du Parc (Sainte-Pience) au motif que la nécessité agricole du projet n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur ce certificat d'urbanisme au motif que la nécessité agricole du projet n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

**Avis sur un certificat d'urbanisme pour la construction d'une miellerie et de deux salles mycicoles sur la commune de Saint-Clément-Rancoudray (L 115 CU)**

Après présentation du projet, discussion avec le pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le certificat d'urbanisme n°.050.456.22.J.0043 pour la construction d'une miellerie et de deux salles mycicoles sur la commune de Saint-Clément-Rancoudray avec la recommandation de positionner les bâtiments à l'entrée de la parcelle.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur ce certificat d'urbanisme avec la recommandation de positionner les bâtiments à l'entrée de la parcelle.

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'une pension canine sur la commune de Notre-Dame-de-Cenilly (L.111-5 du CU)**

Après présentation du projet, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.378.22.W.0008 pour la construction d'une pension canine sur la commune de Notre-Dame-de-Cenilly au motif que ce projet n'est pas agricole et qu'il contribue au mitage de l'espace agricole et naturel.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
5	9	1

**La CDPENAF émet un avis favorable sur ce permis de construire.**

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Besneville (L.161-4 du CU)**

Après présentation du projet, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.049.22.0.0006 pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Besneville au motif que la nécessité agricole du projet n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur ce permis de construire au motif que la nécessité agricole du projet n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.**

**Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme**

Communes régies par le Règlement National d'Urbanisme				
N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Préféréntaire	Objet et Surface
1	DP 050.217.22.J.0008	LE GRAND-CELLAND	EARL LECHAT représenté par Monsieur LECHAT Didier	Installation d'un générateur photovoltaïque sur toit 4,25m²
2	DP 050.130.22.W.0045	CONDES-SURMARE	BOUYGUES TELECOM	Installation d'un réseau fibre 12m²
3	DP 050.971.22.J.0009	LE NEUFBOURG	FREEMOBILE	Installation d'une antenne fibre 12m²
4	PC 050.082.22.0054	BRIOGUEBECEN COTENTIN (La Vierge)	GAEC DE TERRE NOIRE représenté par MM. MICHEL Dominique et Stéphane	Extension de construction pallée pour véhicules et apperché stockage de fourrages, construction d'une pièce métallisation 210m² réhabilitation d'une fosse circulaire en béton et mise en place d'une clôture à l'entrée
5	PC 050.232.22.W.0008	HAUTEVILLE LA GUICHARD	EARL LEGAUDOY représenté par M. LEGAUDOY David	Construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque 1700m²
6	PC 050.200.22.J.0009	GER	EARL BOTTIN représenté par M. BOTTIN Christophe	Construction de 2 bâtiments agricoles avec toiture métallique 3420m²
7	DP 050.050.22.0.0010	TEURTHEVILLE-BOCAGE	BOUYGUES TELECOM représenté par M. MALARD François	Installation d'un réseau de fibre optique 53m²
8	PC 050.807.22.J.0054	LA TRINITE	GAEC LES JERMANYS représenté par M. SOHIER Siegfried	Construction d'un bâtiment agricole après démolition de l'ancien 143m²
9	PC 050.280.22.J.0011	JUVIGNY LES VALLEES	SAS METHA LBHM représenté par M. LEGEARD Bruno	Construction d'une fosse de stockage de matières fertilisantes 272m³
10	PC 050.410.22.J.0028	PONTORSON	GAEC DES LYS représenté par M. DAVOINE Laurent	Construction d'un hangar métallisé avec panneaux solaires sur la toiture de la couverture 1980m²
11	PC 050.515.22.J.0004	LE MESNARD	SAS METHA LBHM représenté par M. LEGEARD Bruno	Construction d'une fosse de stockage de matières fertilisantes 287m³
12	PC 050.378.22.W.0008	SAINT MARTIN DE CENILLY	SCEA DU LILLY représenté par M. CHAPON	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel 752m²
13	PC 050.800.22.0.0007	TEURTHEVILLE-BOCAGE	GAEC DES BOSSELINS représenté par M. HERVEU Fabien	Construction d'un bâtiment de stockage (1150m²) et d'une fosse de stockage, aménagement d'une Arrière Cour 200m² et d'une surface de décharge cortèxe 1000m²
Commune éligible d'une carte communale (Article L.161-4 du code de l'urbanisme)				
14	PC 050.088.22.0.0002	CARENTAN LES MARAIS (Montmartin en Gaignes)	M. DESBUTES Gérard	Construction d'un hangar de stockage de fourrages, cultures, matériel agricole et atelier de réparation avec panneaux solaires photovoltaïques 600m²
15	PC 050.436.22.J.0011	ROMAGNY FORTENAY	SCEA du Bee Mottier	surface de 1180m² avec stockage pallée d'un entrepôt au sol de 220m², avec pose de panneaux solaires sur la toiture
16	PC 050.317.22.J.0005	LE MESNIL OZENNE	M. CORDON Philippe	Reconstruction d'une dépendance à usage de remise à matériel 115m²
17	PC 050.270.22.W.0001	LE LOREY	M. RENARD Christophe	Extension d'un hangar agricole et construction d'un apperché
18	PC 050.483.21.W.0008401	SAINTE DEMS LE GAST	EARL DE LA VANNE représenté par M. BLOUET Vincent	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel avec panneaux solaires sur toiture (500m²) et installation d'un bâtiment agricole
19	DP 050.172.22.0005	EMONDEVILLE	GAEC DE BISSON représenté par M. LEPETIT Maxime	Installation de plaques bifaces sur dalle d'emballage existante 1500m²
20	PC 050.473.22.W.0007	SAINTE GEORGES DELLE	EARL LA BLANCHETIERE représenté par M. LEMASSON Benoit	Construction d'un apperché pour extension d'une aire pallée et travaux techniques, installation de racks de bois, d'une clôture d'enclosure et d'une clôture métallique 452m²
21	PC 050.282.22.W.0022	MARIGNY-LE-LOZON	GAEC DES ARCADES représenté par Monsieur ROGER Frédéric	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage avec toiture photovoltaïque, d'une fosse de stockage de foin, de bennes techniques, aménagement d'une station loggées et mise de haie (500m²)

Après discussion des membres de la commission, Il est proposé un avis favorable sur les 21 dossiers examinés.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	1

**La CDPENAF émet un avis favorable sur les 21 dossiers présentés.**

**Proposition d'auto-saisine sur une déclaration préalable pour la construction d'un local technique destiné à accueillir des équipements de télécommunication sur la commune de Saint-Senier-de-Beuvron (L 112-1-1 du CRMP)**

Après présentation de l'auto-saisine, il est proposé d'émettre un avis favorable à l'auto-saisine sur la déclaration préalable n°050 553.22.J.0010 pour la construction d'un local technique destiné à accueillir des équipements de télécommunication sur la commune de Saint-Senier-de-Beuvron.


**La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur cette auto-saisine.**

Les présentations du guide de la CRAN sur la constructibilité en espace agricole et de l'auto-saisine sur le certificat d'urbanisme n°050.540.22.J.0014 pour la réalisation d'un lotissement sur la commune de Saint-Pierre-Langers sont reportées à la commission de février.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 9 février 2023.

La séance est levée à 18h30.

Le président de la CDPENAF,  
représentant le Préfet

Le Sous-Préfet,  
  
Gilles TRAIMOND